



# Vivre à

# Plappeville

**Dossier :**  
**Requalification**  
**de la salle**  
**polyvalente**

**Juin 2020**

*Photo gagnante du concours  
#PlappevilleDepuisMaFenêtre*

**Le nouveau  
conseil  
municipal**

**Revue municipale #97**



# Spérog Littéraire Marcel Pagnol

Textes et chansons

Dim. 20  
Septembre

Mairie de Plappeville  
14 rue Paul Ferry

18 H

Tarif unique : 10 €

Réservation : 03.87.30.40.75

Un verre offert

PLAPPEVILLE  
27 SEPTEMBRE 2020

## Les artistes dans la rue



Découverte du patrimoine communal  
Promenade dans les rues du village  
Découverte d'artistes locaux

PROGRAMME :  
Départ de la mairie de Plappeville de 14h à 17h  
sur un circuit balisé



# Sommaire

Le mot du maire	3
<b>Dossier : Requalification de la salle polyvalente</b>	<b>4</b>
<b>Informations municipales</b>	<b>8</b>
Conseil municipal	8
Commissions municipales	9
Délibérations	10
Animations culturelles	13
Vie sociale	14
Conseil Municipal des Jeunes	15
Vie scolaire et périscolaire	16
Finances	17
Environnement	18
Urbanisme	19
Vie associative	20
<b>Etat civil</b>	<b>20</b>
Circulation et sécurité	21
Communication	22
<b>Informations scolaires</b>	<b>23</b>
Ecole maternelle	23
Ecole élémentaire	23
<b>À l'honneur</b>	<b>24</b>
Éléa Wirtz	24
Mathieu Delmouly	24
Manon Illy	24
<b>Ça s'est passé au village</b>	<b>25</b>
Saint-Vincent	25
Vœux au maire	25
<b>Informations associatives</b>	<b>26</b>
En images ...	26
<b>Informations intercommunales</b>	<b>28</b>
Metz Métropole	28
<b>Informations pratiques</b>	<b>29</b>
Chenille processionnaire	29
Pour cet été	30
À votre service	31
<b>Agenda</b>	<b>32</b>



Deux dates importantes ont marqué ce premier semestre 2020

15 mars : 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

Le coronavirus hantait déjà les esprits, ce qui explique, sans doute, que bon nombre de citoyens ne se sont pas rendus aux urnes, à Plappeville comme ailleurs. Le nombre de votants a été très inférieur (47,5%) à celui de l'élection de 2014 (68%) mais le pourcentage des votes blancs ou nuls n'a représenté que 1%. Avec un score de 69% des suffrages exprimés, vous avez nettement placé en tête la liste *Plappeville Ensemble* que je conduisais, prouvant ainsi tant votre satisfaction de la gestion passée de notre village que votre adhésion à nos projets pour l'avenir. Au nom de l'équipe je vous remercie très chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée. Je veillerai à ce qu'elle ne soit pas déçue.

16 mars : confinement !

Comme on le présentait et le Président l'a annoncé dans son allocution du 16 mars, le confinement strict est devenu la règle : télétravail, rassemblements interdits, déplacements et sorties limités et contrôlés, établissements scolaires fermés ... tout un mode de vie à changer : difficile, surtout pour les personnes âgées, fragiles et isolées. Immédiatement, la municipalité a distribué dans toutes les boîtes aux lettres des flyers vous invitant à vous soucier de vos voisins. Cet appel a été entendu. Je vous remercie pour ce bel esprit de solidarité auquel celles et ceux qui en ont bénéficié ont été très sensibles.

Après 2 semaines d'arrêt, les services municipaux ont repris progressivement pour retrouver un fonctionnement quasi normal depuis le 11 mai, date de réouverture de l'école, retour difficile à organiser vu les nombreuses contraintes (voir p. 16). Les deux dernières semaines de juin et la fin de l'état d'urgence attendue nous donnent cependant l'espoir d'une rentrée de septembre presque normale.

Les élus, anciens et nouveaux, ont profité du flottement juridique pour travailler ensemble et préparer les premières décisions à prendre par la nouvelle équipe. Parmi celles-ci, je peux vous annoncer une bonne nouvelle : il n'y aura pas de hausse du taux des impôts locaux cette année.

Il me reste à vous souhaiter de passer de très bonnes vacances.

Bonne lecture

Bien cordialement  
Daniel DeFaux



## Dossier

## Le projet de requalification de la salle polyvalente

### LA SALLE POLYVALENTE : DÉJÀ 37 ANS DE BONS ET LOYAUX SERVICES

Remontons un peu le temps et pour cela rien de tel qu'une immersion dans les précieuses archives d'Yvette Illy. Nous redécouvrons ainsi que la construction de la salle polyvalente a été décidée lors du conseil municipal du 30 juin 1980, que le projet retenu a été celui des architectes Gaertner et Zonca et enfin que l'entreprise Cavada a été chargée des travaux pour un montant de 2 514 421,20 F. Le financement de l'opération a été bouclé grâce à des aides de l'Etat, du Département et de la CAF respectivement de 945 000 F, 600 000 F et 230 000 F et grâce à un emprunt de 900 000 F sur 20 ans. La salle a été inaugurée officiellement le 24 avril 1982 par le maire Jean Lansac en présence de Jean-Marie Rausch, président du conseil régional de Lorraine.

Après ce bref rappel historique, intéressons-nous à la carte d'identité de cette salle. Sa taille est conséquente : 600 m<sup>2</sup> pour la grande salle, 220 m<sup>2</sup> pour le bâtiment technique et 60 m<sup>2</sup> pour le local de stockage. Son ossature, constituée de portiques en bois lamellé collé en demi-arc recouverts d'un bac acier et de panneaux latéraux en béton cellulaire, lui donne un aspect massif et imposant.

Depuis 37 ans, la salle polyvalente héberge, sans relâche, activités sportives et culturelles, repas dansants, manifestations diverses et fêtes familiales. Bref, elle est occupée en quasi-permanence.

### L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX BESOINS

La salle polyvalente est dans un bon état général, mais d'importantes rénovations s'avèrent nécessaires. Les sanitaires et les vestiaires ne respectent plus les normes en vigueur et sont insuffisants en période d'affluence. La cuisine est

exigüe et ne répond pas aux normes sanitaires actuelles. La dispersion des lieux de stockage la rend peu fonctionnelle. Enfin, si la salle permet le déroulement d'activités sportives de loisir de façon satisfaisante, en configuration salle de spectacle elle nécessite régulièrement des manutentions fastidieuses.

Pour terminer ce constat, il faut rappeler que la salle, construite à une époque où l'énergie était bon marché, est une véritable « passoire thermique ». De plus, elle est relativement mal insonorisée et le système de chauffage est bruyant et peu confortable.

### LE PARTI PRIS D'UNE REQUALIFICATION PLUTÔT QU'UNE CONSTRUCTION

La question de la requalification de la salle n'est pas nouvelle : elle a fait l'objet d'un examen par les précédentes équipes municipales. C'est ainsi qu'un projet de construction d'une salle de spectacle de 400 m<sup>2</sup> attenante à la salle actuelle a été étudié avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle). Ce projet a été abandonné du fait de son coût jugé prohibitif tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour être complet, le principe d'une « démolition-reconstruction » de la salle a également été examiné. Il est évident qu'il aurait permis la réalisation d'un équipement parfaitement adapté aux besoins actuels. Cependant, avec un coût de 50% plus élevé que celui d'un projet de requalification et un coût « carbone » conséquent pour la démolition, cette option a été abandonnée.

La salle polyvalente est en bon état et une expertise réalisée sur sa structure montre qu'elle ne présente pas de désordres susceptibles de mettre en cause sa solidité. La requalification s'est donc imposée. Elle





*État actuel de la salle polyvalente*

doit répondre à 5 objectifs :

- Rendre le bâtiment technique conforme aux normes sanitaires et d'accessibilité,
- Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et son confort intérieur,
- Apporter les correctifs acoustiques à la salle pour la rendre moins bruyante,
- Créer une scène pour les spectacles grâce à une extension de la salle,
- Profiter des travaux d'isolation pour redonner un aspect plus contemporain à la salle.

## LE PROGRAMME DE L'OPÉRATION

Sur la base de ces objectifs, le programme de l'opération a été défini avec l'aide du MATEC (service technique du département d'assistance aux communes) autour de 3 tranches fonctionnelles :

### 1<sup>ère</sup> tranche : Restructuration du bâtiment technique :

La restructuration des locaux techniques s'inscrit dans le volume du bâtiment actuel avec cependant la création d'un sas d'entrée prolongé à l'extérieur par un parvis abrité par un auvent. Le foyer-bar pourra fonctionner de manière indépendante en étant relié directement aux sanitaires et à la cuisine.

La cuisine, conçue comme une cuisine de remise en température des plats, sera agrandie et sa surface portée à 30 m<sup>2</sup> environ pour offrir deux espaces distincts : un espace de réception et de réchauffage des plats de 20 m<sup>2</sup> et un espace « plonge » de 10 m<sup>2</sup>.

Les vestiaires d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> seront équipés de cabines de douche individuelles et d'une zone de douches collectives. Les sanitaires seront regroupés et mis en conformité avec la réglementation correspondant à une fréquentation de la salle de 300 à 400 personnes.

Les espaces de stockage seront reconfigurés et étendus avec la création d'un espace supplémentaire d'environ 35 m<sup>2</sup>.

### 2<sup>ème</sup> tranche : Restructuration de la grande salle :

Cet aspect du projet est important car, outre l'aspect de l'amélioration de la performance énergétique, il amorce également la transformation architecturale de la salle polyvalente.

Le programme comprend, d'une part, une mise aux normes de l'isolation thermique de la salle avec le remplacement de la toiture existante et la pose de nouveaux éléments de façade isolants et, d'autre part, l'isolation acoustique et la finition intérieure de la salle. La nouvelle « peau » extérieure contribuera à donner un aspect plus contemporain à la salle.



*Aspect actuel intérieur lors d'un concert*



*Esquisse du cabinet Corneux*

### 3<sup>ème</sup> tranche : Création d'un espace scénique :

La salle sera agrandie sur sa façade Sud-Ouest de façon à créer une scène de 11 mètres par 6 composée d'éléments amovibles et une loge attenante d'environ 30 m<sup>2</sup>.

Le programme définitif de l'opération a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre 2018. Il prévoit la réalisation des 3 tranches en une seule opération, moins coûteuse avec délais d'immobilisation moins contraignants.

### LE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

La commune a lancé une consultation comprenant une phase d'appel à candidatures et une phase de sélection de 3 cabinets d'architectes chargés de remettre une esquisse du projet répondant au programme. Les 3 cabinets retenus (cabinet Acanthe de Bar-le-Duc, cabinet Corneux et cabinet A4 Architecture de Metz) ont été auditionnés et la commission municipale a fait un choix sur la base de 4 critères : la qualité architecturale, l'aspect fonctionnel, la valeur technique et le coût du projet.

Sur le plan architectural, 2 projets ont retenu l'attention de la commission : l'offre du cabinet

Acanthe présentant un caractère moderne et contemporain intéressant et l'offre du cabinet A4 Architecture jugée harmonieuse et s'intégrant bien dans le site. Le projet du cabinet Corneux a été écarté car il ne corrigeait pas suffisamment le côté imposant et massif de la salle.

Sur un plan fonctionnel et technique, les projets répondent globalement au programme défini conjointement par la commune et les utilisateurs.

Sur le plan financier, le coût estimé des projets des cabinets Corneux (904 000 € HT) et A4 Architecture (920 000 € HT) sont quasiment équivalents. Par contre, le coût estimé du projet du cabinet Acanthe (1 154 000 € HT) a été jugé trop élevé, ce qui a conduit à écarter ce projet.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, sur avis de la commission, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 28 février 2019, de retenir le projet du cabinet A4 Architecture qui répond le mieux aux différents critères.

### BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Comme l'indique le tableau ci-après l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération est de 1 672 800 € TTC. Il comprend le coût des études déjà engagées et à venir, les frais de maîtrise d'œuvre, le coût des travaux et une provision pour imprévus et aléas de chantier.

*Esquisse du cabinet Acanthe*





<b>Estimation des travaux</b>	<b>1 191 000 €</b>
<b>Frais d'études et divers</b>	
- Etudes déjà engagées	35 000 €
- Etudes géotechniques	4 000 €
- Diagnostic « amiante »	3 000 €
- Mission contrôle technique	4 000 €
- Mission sécurité prévention	2 800 €
- Mission MATEC	10 000 €
- Rémunération des esquisses	6 700 €
- Mission de maîtrise d'œuvre	110 000 €
- Assurance dommage ouvrage	8 000 €
	<b>183 500 €</b>
<b>Somme à valoir pour imprévus</b>	<b>19 500 €</b>
<b>Montant total HT</b>	<b>1 394 000 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>278 800 €</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>1 672 800 €</b>

Le montage financier prévisionnel de l'opération prend en compte les subventions potentielles des différents partenaires (État, Région, Département, Metz Métropole) sollicitées lors des conseils municipaux des 30 janvier et 3 mars 2020 à hauteur de 1 026 000 € et la récupération d'une partie de la TVA pour 274 375 €. Le reste à charge de la commune est donc, à ce stade, de 372 425 €. Dans le contexte économique actuel, il n'est pas possible

de préjuger du montant définitif des subventions qui seront accordées à la commune. L'équipe municipale qui vient de se mettre en place aura donc à ajuster le bilan financier définitif de l'opération.

## CALENDRIER

Les études de projet ont été approuvées lors du conseil municipal du 30 janvier 2020. L'appel d'offres travaux a été lancé. Le calendrier prévisionnel prévoit une approbation du marché travaux par le conseil municipal en septembre, un démarrage des travaux en novembre et un chantier d'une durée d'un an. Ce calendrier reste, bien entendu, prévisionnel car il peut encore être soumis aux aléas de la crise sanitaire actuelle.

Il reste à régler, d'ici le démarrage des travaux, la question de la continuité des activités et manifestations qui se déroulent dans la salle polyvalente. Ce point important fait l'objet de recherche de solutions. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées : optimisation de l'utilisation des locaux communaux, utilisation de locaux des communes voisines ou installations provisoires.

*Dossier rédigé par François Hurson*

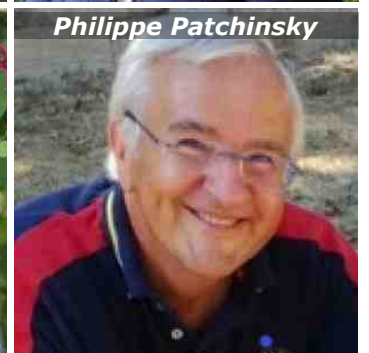
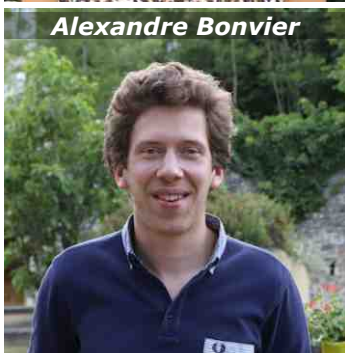
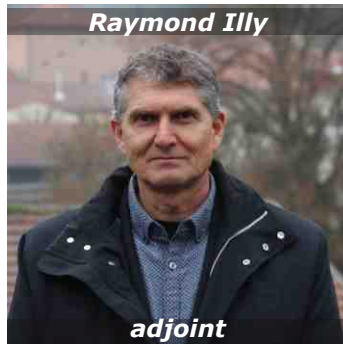
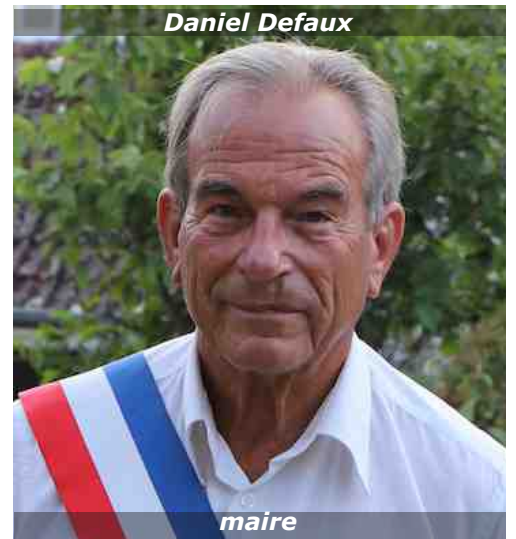


*Projet retenu : esquisse du cabinet A4*





## Le nouveau conseil municipal







## Les commissions municipales

### TRAVAUX



- **Raymond Illy**
- Marc Wirtz
- Emilie Forca
- Frédérique Auclair
- Alexandre Bonvier
- Philippe Patchinsky

### VIE SOCIALE



- **Geneviève Ostermann**
- Cathie Pont
- Jérôme Gaire
- Christine Meurer
- Anne-Catherine Matos
- Michèle Sarron

### COMMUNICATION, FÊTES ET CÉRÉMONIES, OUTILS INFORMATIQUES



- **Cathie Pont**
- Jérôme Gaire
- Carole Renard
- Anne-Catherine Matos
- François Joppin

### URBANISME



- **Didier Denizot**
- Raymond Illy
- Emilie Forca
- Frédérique Auclair
- Alexandre Bonvier
- Philippe Patchinsky

### VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, ANIMATIONS ESTIVALES



- **Jérôme Gaire**
- Cathie Pont
- Geneviève Ostermann
- Alexandre Bonvier
- Michèle Sarron

### FINANCES ET SÉCURITÉ



- **Emmanuel Paul**
- Anne Flücklinger
- Marc Wirtz
- Nicolas Bretbacher
- François Joppin

### VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE



- **Carole Renard**
- Emilie Forca
- Christine Meurer
- Anne-Catherine Matos
- Michèle Sarron

### ENVIRONNEMENT ET ÉCO-ATTITUDE



- **Anne Flücklinger**
- Raymond Illy
- Didier Denizot
- Marc Wirtz
- Frédérique Auclair
- Philippe Patchinsky



## Délibérations

### Conseil municipal du 30 janvier 2020

#### SALLE POLYVALENTE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune s'est engagée dans une démarche de rénovation énergétique et de requalification de la salle polyvalente. Cette opération est chiffrée à 1 672 800 € TTC. Ce coût ne peut être supporté par la commune sans aides diverses. Il a donc été décidé à l'unanimité de solliciter :

- l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) pour une subvention de 420 000 € correspondant à 25,11% du coût des travaux
- la Région Grand Est, au titre des Espaces Urbains Structurants, pour une aide de 100 000 €, soit 5,98% du montant des travaux et, au titre de Climaxion, pour une aide de 41 000 €.

#### LES AUTRES DÉCISIONS :

- À l'unanimité
- Attribution d'une subvention de 90 € à la Prévention Routière
- Renouvellement de l'adhésion de la commune à la fédération des Maires de Moselle
- Fixation des entrées aux spectacles payants organisés par la commune à 10 € (gratuité pour les moins de 16 ans)
- Autorisation donnée au maire d'engager les dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget 2020 à hauteur de 105 000 €
- Autorisation donnée au maire de signer un contrat de 3 ans relatif à l'éclairage public avec l'UEM d'un montant de 15 120 € HT qui sera facturé par tiers (1/3 à la signature du contrat et 1/3 à chaque date anniversaire du contrat).

### Conseil municipal du 3 mars 2020

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif, établi par la commune est, en tout point, en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie. Ils ont donc été adoptés à l'unanimité. Ils font apparaître pour l'exercice 2019 un excédent de fonctionnement de 341 965,32 € et un déficit d'investissement de 189 829,71 €. Compte tenu du résultat de 2018, le résultat de clôture de 2019 est excédentaire de 699 654,86 €.

#### LES AUTRES DÉCISIONS

- À l'unanimité
- Affectation du résultat : compte tenu du résultat excédentaire en fonctionnement de 493 839,96 € de l'année 2018, le résultat de fonctionnement de 2019 est excédentaire de 835 805,28 € qui ont été affectés, pour 475 150,42 € à la section d'investissement et pour 360 654,86 € à la section de fonctionnement
- Demande d'une subvention de 339 000 € au Conseil Départemental de la Moselle au titre de son programme « Ambition Moselle » pour le financement des travaux de requalification de la salle polyvalente
- Autorisation donnée au maire de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de le revaloriser compte tenu des travaux supplémentaires demandés et de le forfaitiser
- Attribution des subventions aux associations et aux écoles (voir p. 20)
- Fixation des tarifs d'un centre aéré à 110 € par enfant pour 5 jours et à 88 € pour 4 jours
- Embauche d'une aide-animatrice à raison de 9h par semaine pour renforcer l'équipe du restaurant scolaire à la pause méridienne vu le très grand nombre d'enfants inscrits et répondre aux normes





d'encadrement imposées par la CAF

- Par 9 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions
- Acquisition d'une parcelle de 0,3 are rue du Chemin Vert pour un montant de 6 456 € correspondant à la valeur d'achat par le propriétaire (21 820 €/are).



## Conseil municipal du 28 mai 2020

Cette séance d'installation s'est déroulée à huis clos selon les préconisations sanitaires liées à la COVID 19

### ÉLECTION DU MAIRE

2 candidats se sont présentés : Daniel Defaux pour la liste *Plappeville Ensemble* et François Joppin pour la liste *Plappeville Autrement*. À l'issue du vote à bulletins secrets, ont obtenu

Daniel Defaux : 16 voix

François Joppin : 3 voix

Daniel Defaux a donc été proclamé maire.

### FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire a proposé de fixer à 5 le nombre d'adjoints, proposition retenue par 16 voix pour et 3 voix contre.

### ÉLECTION DES ADJOINTS

L'élection s'est faite au scrutin de listes. La liste *Plappeville Ensemble* présentait 5 candidats, la liste *Plappeville Autrement* en présentait 3. À l'issue du vote à bulletins secrets qui a comptabilisé un

bulletin blanc, la première liste a recueilli 15 voix, la deuxième liste a obtenu 3 voix.

Ont donc été élus adjoints, dans l'ordre :

1 - Cathie Pont

2 - Jérôme Gaire

3 - Carole Renard

4 - Raymond Illy

5 - Geneviève Ostermann

Le maire a ensuite nommé conseillers délégués :

- Didier Denizot

- Anne Flücklinger

- Emmanuel Paul.



## Conseil municipal du 8 juin 2020

Afin de respecter les règles de distanciation physique toujours en vigueur, cette séance était ouverte au public à raison de 5 personnes.

### CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Pour permettre à la nouvelle équipe de fonctionner et de mettre en place les projets annoncés durant la campagne électorale, il a été proposé de créer 9 commissions de travail. Cette proposition a été retenue à l'unanimité. Afin d'appliquer le principe de la représentation proportionnelle, un membre de la liste *Plappeville Autrement* pourra siéger dans chacune de ces commissions. Ont été approuvées les commissions suivantes :

- Commission Travaux,



- Commission Communication - Fêtes et cérémonies - Outils informatiques,
- Commission Vie culturelle et associative,
- Commission Vie scolaire et périscolaire,
- Commission Vie Sociale,
- Commission Urbanisme,
- Commission Finances - Sécurité,
- Commission Environnement - Eco attitude,
- Commission du personnel.

## LES AUTRES DÉCISIONS

- À l'unanimité
- Mise en place de la commission d'appel d'offres : Titulaires : Raymond Illy, Emmanuel Paul, Michèle Sarron ; Suppléants : Frédérique Auclair, Emilie Forca, Nicolas Bretnacher
- Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Geneviève Ostermann, Anne-Catherine Matos, Jérôme Gaire
- Désignation des délégués à la commission communale de chasse : Emmanuel Paul, Philippe Patchinsky
- Autorisation donnée au maire d'embaucher au maximum 6 jeunes du village pendant la période estivale à raison de 40 heures chacun
- Création d'un emploi d'adjoint technique et nomination sur ce poste de Pierre-Yves Ackel pour 3 mois pour faire face à un surcroît de travail engendré par le confinement du personnel en mars et à l'arrêt de maladie d'un personnel titulaire pour plusieurs mois



Pour faire face à un surcroît de travail suite à la mise en arrêt maladie d'un agent titulaire jusqu'au 2 septembre, Pierre-Yves Ackel a été embauché le 14 mai pour une période de 3 mois.

- Modification du règlement du marché hebdomadaire qui stipule que ce marché se tiendra désormais rue du Pâquis (abords salle polyvalente) et que jusqu'au 31 août, pour tenir compte des difficultés des commerçants du fait du confinement, il n'y aura pas de droits de place
- Par 16 voix pour et 3 voix abstentions
- Délégations données au maire conformément à l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Par 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention
- Attribution des indemnités de fonction au maire, adjoints et conseillers délégués. Ces indemnités sont calculées en référence à l'indice terminal brut de la Fonction Publique (1027 actuellement). Maire 45,6% - Adjoints 1,2,3,4 : 17,8% - Adjoint 5 et conseillers délégués : 8,75%.



## Enquête INSEE

Suite à la crise sanitaire, les enquêtes de l'INSEE se font actuellement par téléphone, et reprendront progressivement sur le terrain. Afin de vérifier l'identification d'un enquêteur, il suffit d'envoyer un mail à [ci75-rep-form@insee.fr](mailto:ci75-rep-form@insee.fr), réponse sous 48h.





## Animations culturelles

# Concert de Nouvel an : un évènement attendu

C'est, sans aucun doute, l'évènement culturel qui attire le plus nombreux public. Sa notoriété s'est encore confirmée cette année puisque pas moins de 300 personnes ont assisté à ce rendez-vous musical à la salle polyvalente que nos agents communaux avaient particulièrement bien décorée. L'affiche n'était pas étrangère à cet engouement. La Commission vie culturelle avait invité l'orchestre d'harmonie du Conservatoire à



Rayonnement Régional de Metz Métropole. Dirigée par Sébastien Beck, la cinquantaine de musiciens, malgré leur jeunesse, a offert un concert d'une très grande qualité qui, à en juger aux applaudissements et aux rappels, a manifestement conquis l'assistance.

# « Rideau ! » : 3<sup>ème</sup> édition

Trois soirées réservées au théâtre, c'est ce qui est proposé aux Plappevillois en février. Cette année le festival « Rideau ! » avait programmé « Les curistes », comédie interprétée par la troupe de l'Île en Joie, « Ce ne sera pas long », spectacle humoristique de Greg et Natacha et un apéro littéraire présenté par la troupe Nihilo Nihil à laquelle un grand nombre d'entre vous est déjà habitué. Ces trois spectacles, volontairement variés,

ont attiré un nombreux et chaleureux public, ce qui encourage les organisateurs à reconduire la manifestation. Rendez-vous donc en février 2021 !



# Les artistes exposent dans la rue

Pour mettre en valeur le patrimoine du village, la commission « Animations culturelles » reconduit la manifestation « Les artistes dans la rue » le 27 septembre 2020.

Sur un parcours balisé pour l'occasion, le visiteur

pourra découvrir diverses expositions.

**Si vous êtes artiste et que vous souhaitez présenter votre travail, merci de contacter la mairie : 03 87 30 40 75**

**ou [accueil@plappeville.fr](mailto:accueil@plappeville.fr).**



## Vie sociale

### Le rendez-vous immanquable des aînés



I l s'en est fallu de peu que les aînés ne puissent pas partager ce moment tant attendu. Une semaine après, en effet, le confinement était décrété ! Les 120 aînés qui avaient répondu à l'invitation de la municipalité n'ont pas regretté de s'être déplacés. Après un repas gastronomique préparé et servi par le traiteur Gall, c'est un superbe après-midi qu'ils ont pu vivre dans l'ambiance particulièrement festive qu'a su créer le groupe Goldfinger en ménageant judicieusement des pauses musicales, histoire de permettre aux danseurs de reprendre leur souffle ou poursuivre leur repas.

### Question de santé

#### DES MASQUES POUR TOUS

C omme toutes les communes de la métropole, Plappeville a décidé de remettre un masque en tissu à tous les administrés de plus de 3 ans. 2 200 masques ont ainsi été financés par la commune qui a participé au groupement de commandes proposé par Metz Métropole. Afin de faciliter les démarches pour les Plappevillois, c'est la solution du « porte à porte » qui a été retenue par la municipalité. 24 conseillers municipaux et bénévoles ont ainsi compté, mis sous enveloppe et arpenté les rues du village pour déposer les précieux masques dans les boîtes aux lettres !



#### DES NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS

T rois défibrillateurs sont à disposition et accessibles au public : place Thiam, à la salle polyvalente et sur le parvis de la mairie. Datant de plusieurs années, et la technologie évoluant, les défibrillateurs en place ont été remplacés par des appareils de dernière génération. Leur utilisation est simple puisque, une fois l'appareil allumé, il suffit de suivre les instructions qui peuvent être données en français, en anglais ou en allemand.







## Le marché reprend de plus belle

Lancé à l'automne sur le parvis de la mairie, notre marché, suite au confinement, a dû être interrompu, à la grande déception des acheteurs et des commerçants. Autorisé à nouveau par le préfet à partir du 21 avril, c'est aux abords de la salle polyvalente que notre marché se tient désormais. Toujours plus nombreux, le public prend peu à peu l'habitude de se retrouver le mardi après-midi de 15h à 19h et découvre régulièrement un nouveau stand. Avec 13 commerçants maintenant, notre marché est en train de s'affirmer comme une référence dans les communes alentour.



### Conseil Municipal des Jeunes

## Concours de gâteaux de Noël



Le Conseil Municipal des Jeunes a donné rendez-vous aux meilleurs pâtisseries plappevillois un peu avant Noël pour la deuxième édition du concours de gâteaux de Noël. Après avoir dégusté les réalisations de l'ensemble des participants, le jury, composé des jeunes élus, a ainsi récompensé les gâteaux de Louisa et Camélia Bau, Maryse Duval et Tanael Couvreur.

Ce numéro de « Vivre à Plappeville » a été tiré à 1000 exemplaires

Directeur de publication : Daniel Defaux

Comité de rédaction : Cathie Pont, Jérôme Gaire, Carole Renard, Anne-Catherine Matos

Ont également contribué : François Hurson, Pierre Blandin, Jean-Marc Lallemand, Joëlle Bauchez, Marie-Thérèse Jung, Joëlle Royer (correspondante locale RL), les écoles, les associations, le club photo

Composition et mise en page : Cathie Pont & Jérôme Gaire

Imprimerie : EST IMPRIMERIE

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement



## Vie scolaire et périscolaire

# Retour à l'école : problèmes et solutions



**A**près presque 2 mois de confinement de nombreux élèves et ... de nombreux parents attendaient le retour à l'école avec impatience. Ils ont été soulagés quand, en accord avec les directrices, le maire a décidé de rouvrir les classes, en dépit des contraintes et des problèmes que cela posait. Le 14 mai, les élèves ont donc retrouvé leurs maîtresses et maître. L'organisation de ce retour à l'école n'a pas été tâche facile du fait des nombreuses conditions qui étaient imposées.

Première contrainte : l'espace. La distanciation physique de 1 mètre et l'espace de 4m<sup>2</sup> dont doit disposer chaque élève et chaque enseignant ont limité nos capacités d'accueil. Cependant, tous les parents souhaitant mettre leur(s) enfant(s) à l'école ont eu satisfaction. À l'école élémentaire, à l'arrivée des enfants et au moment des récréations, 5 agents communaux ont veillé au respect de la distanciation et des règles sanitaires.

Deuxième contrainte : accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles. Dès le départ, enseignants et élus étaient convenus qu'il n'y aurait pas de brassage des élèves mais que chaque enfant serait affecté à sa classe. Tous les cours ont donc été assurés et les enfants y ont été accueillis tous les jours pendant la première phase du déconfinement

Troisième contrainte : les impératifs sanitaires. Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été installés dans les bâtiments. De plus, pour les élèves de maternelle, de CP et de CEI, chaque enseignant a disposé d'un flacon pour la classe. Pour les plus

grands, CE2, CMI et CM2, chaque élève a disposé de son propre flacon qu'il a utilisé sur les consignes de l'enseignant. Après le passage aux toilettes, les agents communaux ont assuré le nettoyage et la désinfection des locaux.

Pour la deuxième phase du déconfinement du 2 juin au 19 juin, le protocole sanitaire est resté inchangé mais, du fait de l'inscription d'élèves supplémentaires, l'organisation de l'accueil des enfants a dû être modifiée. En effet, vu le nombre d'élèves, l'accueil à l'école à temps plein n'était plus possible. Il a donc fallu mettre en place l'accueil en alternance : lundi et mardi pour la moitié des élèves, jeudi et vendredi pour l'autre moitié. Les élèves dits prioritaires ont été accueillis à l'école tous les jours. Le repas chaud au restaurant scolaire a été remplacé par un repas « tiré du sac ».



*Nous sommes désolés de vous annoncer que, du fait de la publication très tardive du protocole sanitaire estival, il ne nous a pas été possible d'organiser ni le centre aéré ni les animations estivales.*





### Compte Administratif 2019

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	en €uros	RECETTES	en €uros
Charges de gestion	579 254	Atténuation de charges	18 221
Frais de personnel	556 237	Vente de produits & Prest. de services	143 768
Autres charges	78 615	Impôts et taxes	939 398
Charges financières	2 107	Dotations & Participations	310 610
Charges exceptionnelles	750	Autres produits de gestion	23 338
Atténuation de produits	31 259	Produits financiers et exceptionnels	167 984
Dépenses imprévues	-		
<b>Dépenses réelles de Fonctionnement :</b>	<b>1 248 222</b>	<b>Recettes réelles de Fonctionnement :</b>	<b>1 603 319</b>
<i>Op. d'ordre et transfert entre sections :</i>	<i>51 134</i>	<i>Op. d'ordre et transfert entre sections :</i>	<i>38 002</i>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>1 299 356</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>1 641 321</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>341 965</b>		
<i>( dont 143.973 Rbt sinistre église )</i>			
<b>Ratio Frais de Personnel :</b>	<b>44,95%</b>		
<i>( Charges de Personnel - Atténuations de Charges ) / Dépenses réelles de fonctionnement =&gt; Norme : 35 à 50% )</i>			

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	en €uros	RECETTES	en €uros
Immobilisations incorporelles	13 154	Apport dotations et réserves	31 139
Subventions d'équipement versées	56 205	Subventions d'investissement	13 855
Immobilisations corporelles	108 076	Emprunts	-
Immobilisations en cours	44 313	Amortissement des immobilisations	-
Remboursement d'emprunts	26 208		
Dépenses imprévues	-		
Résultats antérieurs reportés	-		
<b>Dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>247 955</b>	<b>( Recettes réelles d'investissement : )</b>	<b>44 994</b>
<i>Op. d'ordre et transfert entre sections :</i>	<i>38 002</i>	<i>Op. d'ordre et transfert entre sections :</i>	<i>51 134</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>285 957</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>96 128</b>
		<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>189 829</b>
<b>Ratio d'endettement :</b>	<b>1,77%</b>		
<i>( Remboursement d'emprunt capital + intérêts / Recettes réelles de fonctionnement =&gt; Norme : &lt; à 20% )</i>			

COMMUNE DE PLAPPEVILLE

#### AFFECTATION DES RESULTATS :

*( Conseil Municipal du 03 mars 2020 )*

	Résultats 2019	Rats antérieurs reportés	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture			
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	341 965	+	493 840	+	=	<b>835 805</b>	
<b>Résultat d'investissement :</b>	-189 829	+	53 679	+	-339 000	=	<b>-475 150</b>
<b>Résultat de clôture à reporter en Recettes de Fonctionnement au B.P. 2020 :</b>						<b>360 655</b>	

Commune de PLAPPEVILLE





## Environnement

# Ils contribuent à l'embellissement du village ...

**V**ous êtes nombreux à égayer les façades de vos maisons, vos cours ou vos balcons sans oublier les décorations de Noël pour lesquelles certains ont beaucoup de talent. Un jury composé des gagnants de 2018 n'a pas eu la tâche facile pour primer les plus belles réalisations dont les artisans ont été conviés en mairie pour une sympathique réception.

Ont été distingués :

### Catégorie « Maisons »

- 1 – M. et Mme Illy (rue G<sup>al</sup> Brion)
- 2 – M. et Mme Sgro (rue G<sup>al</sup> de Gaulle)
- 3 – M. et Mme Pénigot (rue de Lavaux)
- 4 – M. et Mme Vigneron (chemin Entre Deux Bans)  
M. et Mme Adam (rue G<sup>al</sup> de Gaulle)

### Catégorie « Façades »

- 1 – Mme Wenner (rue de la Saussaie)
- 2 – M. et Mme Tanchot (rue de la Croix d'Orée)
- 3 – M. et Mme Hody (rue des Carrières)

### Catégories « Balcons »

- 1 – M. et Mme Goedert (rue de la Croix d'Orée)
- 2 – M. et Mme Tahon (rue de la Croix d'Orée)

### Catégorie « Décorations de Noël »

- 1 – M. et Mme Wilmin (rue du Chemin Vert)
- 2 – M. et Mme Lartillerie (rue du Haut de Woicon)
- 3 – Mmes Leclair (rue du Fond des Pré)
- 4 – M. et Mme Trzcinski (rue Deville)



## ... LES AGENTS COMMUNAUX ET LE PÉRISCOLAIRE AUSSI...



## ... D'AUTRES PARTICIPENT À SA PROPRETÉ...

**C**ertains y sont déjà habitués, d'autres ont peut-être profité du confinement pour se créer une nouvelle habitude : entretenir les petites placettes de leur quartier, soigner un bac à fleurs placé sur le trottoir devant sa maison ou, tout







simplement balayer le caniveau  
devant sa propriété.  
Et si on les imitait !



## ... MAIS D'AUTRES VIENNENT, HÉLAS, RUINER LEURS EFFORTS



**F**aut-il rappeler que Metz Métropole dispose  
d'un service de collecte des encombrants  
(voir p. 31), et qu'il appartient au riverain  
d'entretenir le trottoir (aménagé  
ou non) longeant sa  
propriété ?

Le village vous  
remercie d'y penser !



## Urbanisme

### Permis de construire

- 11, rue des Marivaux      Réalisation d'une véranda
- 7, rue des Plantes      Construction d'une maison d'habitation
- 7, rue des Paules      Extension d'une maison d'habitation  
et réalisation d'une piscine

### Déclarations préalables

- 7, rue des Huit Hommes      Pose de panneaux  
photovoltaïques
- 29, rue de Lorry      Réalisation d'une piscine
- 42, rue des Carrières      Ravalement de façade
- 2, rue du Fond des Prés      Réfection de toiture
- 44, rue de Tignomont      Réalisation d'une clôture
- 76, rue du Général de Gaulle      Réalisation d'une  
ouverture sur mur pignon
- 23, rue du Haut de Woicon      Réalisation d'une clôture
- 7, rue des Fortes Terres      Remplacement menuiseries  
extérieures et porte de garage

- 2, rue des Fortes Terres      Réalisation d'une clôture
- 16, rue des Mirabelles      Réalisation de l'isolation  
de façade
- 20, rue du Fond des Prés      Réfection de toiture
- 8, rue des Huit Hommes      Remplacement porte  
de garage
- 9, rue Jean Bauchez      Réfection de toiture
- 8, rue des Fortes Terres      Réalisation d'une clôture
- 2 ter, rue du Général Brion      Rénovation d'une véranda
- 40b, rue du Général Brion      Réalisation d'une piscine
- 40a, rue du Général Brion      Réalisation d'une piscine
- 4, rue Paul Ferry      Réalisation d'un enduit de façade



Vie associative

## Des subventions pour les associations qui participent à l'animation du village

Afin de soutenir les associations plappevilloises œuvrant pour l'intérêt collectif, le conseil municipal, lors de sa séance du 03 mars 2020, a décidé d'attribuer 10 700 € de la façon suivante :

- Association Plappeville Loisirs : 2000 €
- Chorale Sainte-Brigide : 250 €
- FC Lorry Plappeville : 2500 €
- APE Plappeville : 900 €
- Ordre des Vignerons Plappeville : 450 €
- Souvenir Français Plappeville : 300 €
- UNC Plappeville : 450 €
- Les Amis du Vieux Plappeville : 600 €
- Atelier des Arts : 350 €
- Handball Club de Plappeville 600 €  
+ 600 € de subvention exceptionnelle
- Naturalistes du Mont Saint-Quentin 500 €
- Foyer des Anciens 1000 €
- Echange Local Plappevillois 200 €.

## Etat Civil



*07 février*  
*Florian Mancini*  
*et Bilge Binbir*



Décès

*18 décembre*  
*Annie Schmitt née Bogenez*

*28 décembre*  
*Martine Stricher née Cecchini*

*16 janvier*  
*Thérèse Royer (Sœur Marie-Paule)*

*22 janvier*  
*François Henner*

*15 avril*  
*Marthe Metzinger née Bauchez*

*03 décembre*  
*Cyrielle Jacquot*

*22 janvier*  
*Aïden Schnoebelen*

*15 mars*  
*Noélia Ly*

*02 avril*  
*Inès Marcuse Gateau*

*11 avril*  
*Maël Issadi*

*13 avril*  
*Martin Lehnert*

*19 avril*  
*Michel Sannipoli*

*30 mai*  
*Robert Greingor*

*31 mai*  
*Anne Geoffroy née Ludwig*

*04 juin*  
*Marie Martin née Jaco*

Naissances





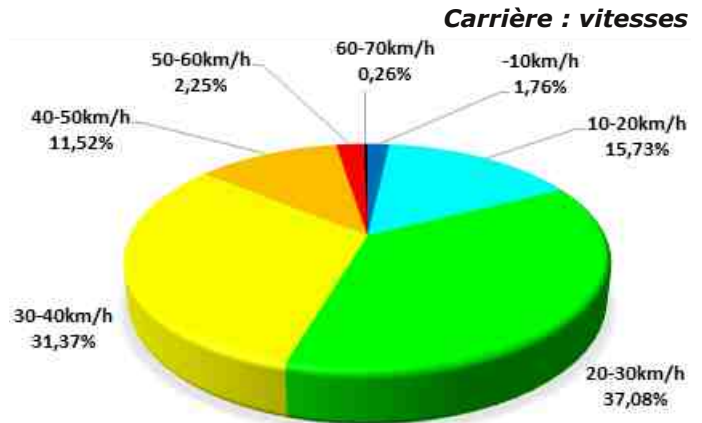
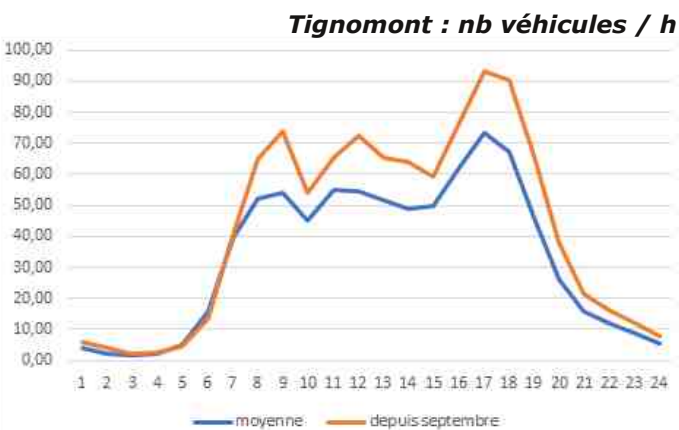


## Circulation et sécurité

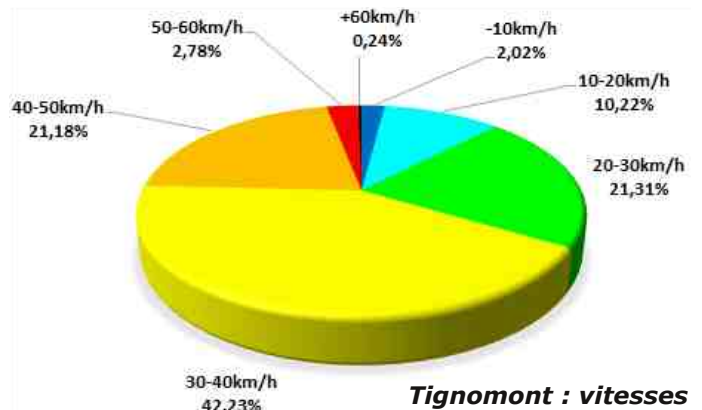
# Radars pédagogiques et trafic

Le relevé des vitesses de circulation sur le radar pédagogique de la rue des Carrières (fin 2019-début 2020, hors confinement) confirme celui effectué en juin 2018. Les vitesses sont sensiblement les mêmes (cf. revue n°90 de juin 2018), avec une moyenne à 29 km/h.

Le nombre moyen de véhicules empruntant la rue est, pour sa part, en légère baisse : 255 véhicules contre 300 en 2018.



Concernant le radar de la rue de Tignomont, le nombre de véhicules circulant dans la rue est bien plus important. Entre mars 2019 et mars 2020, c'est une moyenne de 800 véhicules par jour, avec, depuis septembre 2019, une augmentation significative à 1 000 véhicules par jour.



Le pourcentage d'infractions est identique à celui de la rue des Carrières, mais avec une circulation 4 fois plus importante. La vitesse moyenne est de 32 km/h.

## Des idées pour la revue ?

**Vous souhaitez contribuer à la revue en partageant une recette, une astuce, ...**

**Vous souhaitez poser des questions aux élus.**

**Envoyez-nous un mail à [revue@plappeville.fr](mailto:revue@plappeville.fr).**



## Communication




# Tout Plappeville sur votre smartphone !

Il suffit de télécharger l'application « CityWall » (disponible sur Android et iOS), de rechercher « Plappeville » et d'autoriser les notifications.

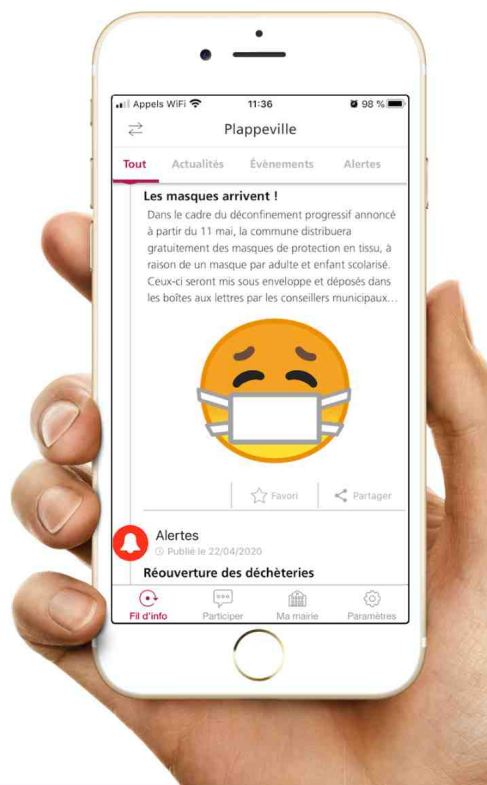
Sans inscription, sans transmettre ni votre numéro de téléphone ni votre adresse mail, vous recevrez, en temps réel, toute l'information plappevilloise.



## La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityWall** puis sélectionnez «**Plappeville**»







Écoles maternelle et élémentaire

## Les enfants de l'école maternelle fêtent Carnaval



## Les élèves de CM2 visitent le musée de Gravelotte avec le Souvenir Français

Le 9 mars, devant une classe attentive et très intéressée, le président du Souvenir Français a proposé sa conférence sur la guerre de 1870, et a présenté l'association dont la création découle directement de ce conflit.

Le lendemain, pour une visite guidée du musée de Gravelotte, il a accompagné ces mêmes élèves de CM2 qui ont pu s'immerger dans un XIX<sup>e</sup> siècle trop souvent méconnu et pourtant si proche de nous sous bien des aspects, et comprendre que

l'héroïsme de nos soldats ne suffit pas à masquer les horreurs de la guerre.



## Cycle Badminton



## Les jeunes Plappevillois se distinguent !

**P**etit retour en arrière sur l'année 2019. Au cours du dernier trimestre M. Forrler, principal du collège Jean Bauchez avait convié élèves et parents à une petite cérémonie pour annoncer les résultats obtenus par les collégiens au Brevet des Collèges. Au classement, les trois premières places reviennent à des élèves qui, tous trois, ont effectué leur scolarité primaire dans les écoles de Plappeville.

**M**athieu Delmouly se classe 2<sup>ème</sup>. Il a choisi de préparer son bac au Lycée Fabert où il suit les cours en 2<sup>de</sup> euro/anglais. Toutes les matières l'intéressent mais son esprit scientifique oriente sa préférence vers les maths et les SVT. Au sport, il préfère de loin le piano qu'il pratique maintenant depuis 8 ans. Pour lui c'est sûr, son avenir il le voit dans la médecine.



**E**léa Wirtz arrive en tête. Elle aime l'école et a un petit faible pour les matières scientifiques telles que les maths et la physique. Actuellement en 2<sup>de</sup> euro/allemand au Lycée Cormontaigne, elle se ménage un peu de temps pour poursuivre ses entraînements d'aviron, sport qu'elle affectionne. Elle n'est pas encore vraiment décidée sur ce qu'elle fera plus tard mais le milieu médical et l'ingénierie l'attirent.

**M**anon Illy occupe la 3<sup>ème</sup> place de ce trio de tête. Elle aussi a opté pour le Lycée Fabert et une 2<sup>de</sup> euro/anglais. Si elle aime les maths, elle ne dédaigne pas l'anglais. Ses loisirs : le basket qu'elle pratique dans l'équipe inter-régionale de Rombas en catégorie U18 et la guitare, pour la détente ! Pas vraiment fixée sur l'après-bac, elle a cependant une attirance pour des études de vétérinaire.



## 19 janvier : Saint-Vincent

Comme chaque année, le 3<sup>ème</sup> dimanche de janvier est réservé à la célébration du célèbre patron des vigneron : saint Vincent.

La fête commence toujours par le défilé qui, précédé de la Batterie-Fanfare d'Augny, conduit les invités de la salle polyvalente à la mairie où les attendent le maire, les élus et, cette année, François Grosdidier, sénateur. Ce fut l'occasion pour Daniel Defaux de saluer le travail des bénévoles de la vigne et les féliciter pour la qualité du vin produit. Il n'a pas manqué de rappeler son attachement à la vigne, fleuron jadis de notre village, et les efforts de la commune pour permettre l'extension du vignoble plappevillois !



## Cérémonie des vœux : que des remerciements !

Pour cette dernière année de mandature et pour cause de période électorale, la cérémonie revêtait un caractère spécial. Au traditionnel bilan de l'année présenté par un adjoint qui aurait pu passer pour de la propagande électorale, Daniel Defaux a préféré s'adresser à chacun des invités

pour leur présenter ses remerciements : au personnel communal pour sa contribution à la bonne marche du service public et aux présidents des associations pour leur implication enthousiaste et fidèle à l'animation du village. Il a également remercié les entreprises et leurs patrons qui ont travaillé pour la commune, les services de la métropole et de l'Etat et, en particulier la Police Nationale dont le directeur de la sécurité publique de Moselle avait tenu à être présent. La Police Intercommunale n'a pas été oubliée. Et pour finir, c'est à ses collègues du conseil municipal qu'il a adressé de chaleureux remerciements pour leur parfaite coopération, leur investissement indéfectible et les résultats obtenus au profit du village.







**APL - Les têtes à Plapp à Sérémange-Erzange**



**ELP - Bourse aux plantes**



**Espace Multi-Accueil « Gribouille »**



**Scènes de vie**



**Carnaval**



**Après-midi sportifs : basket et gymnastique**



**Chandeleur**



**Jeux d'intérieur**





**Ordre des Vignerons - Fête de la Saint-Vincent**



**Souvenir Français - Conférence « Le conflit Franco-Prussien de 1870 »**



**Handball Club Plappeville**



**UNC - Cérémonie du 8 mai en petit comité**



**Les jeunes joueuses de Plappeville rencontrent les Dragonnes**





Metz Métropole

## Une subvention pour l'achat d'un vélo



Pour encourager ses habitants à se déplacer quotidiennement à vélo et ainsi préserver la qualité de l'air, Metz Métropole offre une prime jusqu'à 300 €, pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion homologué de type cargo, pliant ou à assistance électrique (VAE).

### DÉMARCHE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE LA MÉTROPOLE :

- Habiter sur le territoire de Metz Métropole
- Acheter un vélo neuf ou d'occasion chez un commerçant professionnel de Metz Métropole (adresse indiquée sur la facture d'achat) ou dans l'un des ateliers associatifs d'autoréparation vélo de la métropole (association « Metz à Vélo », association « Prenons le guidon », et tout autre atelier associatif d'autoréparation vélo nouvellement créé et connu auprès des services de Metz Métropole). Les

achats doivent être justifiés par facture acquittée entre le 18 juin 2020 et le 31 octobre 2020

- Remplir et déposer son dossier sur la plateforme en ligne dédiée sur [metzmetropole.fr](https://www.metzmetropole.fr), en y joignant tous les documents demandés. Les dossiers devront être reçus complets par les services de la métropole au plus tard le 15 novembre 2020.

### MONTANT DU BONUS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Pour tout type de matériel éligible au dispositif d'aide, Metz Métropole prendra à sa charge 30 % du prix d'achat TTC du vélo. Ce montant plafonné à 300 € sera cumulable avec les autres aides locales déjà existantes
- L'aide ne pourra être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et par bénéficiaire
- Le vélo ne pourra être revendu dans un délai de trois ans à compter de sa date d'achat.

Retrouvez le règlement complet sur le site de Metz Métropole (<https://www.metzmetropole.fr/>).



**N 83 CITY**

DIRECTIONS Centre Pompidou-Metz <> Préfecture

**Pour vos déplacements en centre-ville, pensez à la NAVETTE N83 CITY !**

**Elle est gratuite jusqu'au 31 août !**



Dans les 3 rues piétonnes, rues de Clercs, Serpenoise et Tête d'Or, faites signe au conducteur, montez et descendez quand vous le souhaitez, y compris entre deux arrêts !  
Attendez la navette à un arrêt ou commencez votre chemin à pied et vous l'attraperez au vol, c'est au choix !

Retrouvez toutes les informations sur la N83 CITY sur [lemet.fr](https://www.lemet.fr)





## Chenille processionnaire du chêne



**2**020 est une nouvelle année d'infestation particulièrement importante de nombreux massifs forestiers par la chenille processionnaire du chêne. Cette pullulation, parfois spectaculaire, fait suite à une augmentation progressive du phénomène depuis plusieurs années.

La processionnaire du chêne est un papillon dont les chenilles, nuisibles, consomment les feuilles de chêne. Celles-ci peuvent affaiblir les arbres, voire provoquer leur dépérissement si elles sont associées à d'autres facteurs.

### RISQUES

Elles possèdent par ailleurs des poils urticants microscopiques pouvant impacter la santé des promeneurs et des riverains voisins de la forêt. Ces poils urticants sont très volatiles. Ils se diffusent facilement dans l'air puis se fixent sur la peau. Au grattage, ils libèrent des effets allergiques plus ou moins sérieux ; en général ils peuvent se limiter à des réactions cutanées et des démangeaisons. En cas de réactions allergiques plus sévères (gonflement du visage, urticaire généralisé, malaises...) il est conseillé de consulter un médecin, voire un service d'urgence.

### PRÉVENTION

- Eviter les balades en forêts de chêne par temps sec, chaud et venteux
  - À défaut protéger le corps par des vêtements couvrants
  - Laver soigneusement les vêtements exposés
- Conseils aux riverains de forêts
- Ne pas sécher le linge dehors de mai à septembre
  - Eviter de laisser les fenêtres ouvertes par temps venteux
  - Laver soigneusement les légumes de son jardin.

D'après l'ONF, il n'existe aucun moyen de lutte efficace à ce jour.



**Attention, on peut les trouver sur les sentiers en « amas », comme sur la photo ci-dessus prise autour du fort de Plappeville. Si vous promenez avec votre chien, cela peut être dangereux pour lui.**



## En Bref

### Les diplômés à l'honneur

*Vous avez obtenu le bac avec mention « Très bien », un titre en sport, une médaille ou un prix en art, faites-vous connaître en mairie, une page vous sera consacrée dans notre prochaine revue.*



## Pour cet été ...

### FEUX DE JARDIN

L'arrêté pris le 9 mars 2005 qui visait à autoriser les feux de jardins sous certaines conditions a été abrogé et remplacé par le nouvel arrêté du 17 avril 2014 qui interdit tous les feux de jardin.



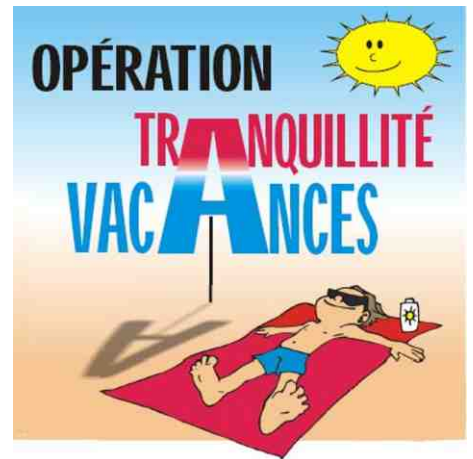
### NUISANCES SONORES

Afin de permettre à tous de profiter au mieux du temps de loisirs, un arrêté municipal en complément d'une circulaire ministérielle, interdit l'utilisation des machines à moteur telles que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, etc... les dimanches et jours fériés. Pensez à vos voisins pour qui ces jours-là sont des jours de repos où l'on aspire à la quiétude !



### PLAN CANICULE

Personnes âgées isolées, pensez à vous faire recenser sur le registre en mairie aux heures d'ouverture ! (voir horaires p. 31).



### OPÉRATION « TRANQUILLITÉ-VACANCES »

Cet été, l'opération « Tranquillité-Vacances » est lancée en collaboration avec le Commissariat Central de Metz. Sensibilisé par la recrudescence des cambriolages, un certain nombre de Plappevillois a déjà bénéficié de cette initiative qui s'est révélée efficace.

Des policiers nationaux et les agents de la police intercommunale de Woippy effectueront des rondes à des heures irrégulières afin de dissuader toute personne mal intentionnée.

Si, pendant votre absence cet été, vous souhaitez profiter de cette opération (gratuite), nous vous invitons à signaler vos dates de vacances et à remplir le formulaire « Tranquillité-Vacances » disponible en mairie.

☀️ **CANICULE, FORTES CHALEURS**  
 ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

 Mouiller son corps et se ventiler

 Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

 Donner et prendre des nouvelles de ses proches



**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

 Manger en quantité suffisante

 Ne pas boire d'alcool

 Éviter les efforts physiques





## À votre service

### Horaires d'ouverture de la mairie

#### **Pour cet été :**

mardi : 8h à 12h

jeudi : 8h à 12h

sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis matin.

La mairie est joignable par téléphone tous les matins de 8h à 12h.



14 rue Paul Ferry

57 050 Plappeville

Tél : 03 87 30 40 75

Courriel : [accueil@plappeville.fr](mailto:accueil@plappeville.fr)

<http://www.plappeville.fr>

### PROCHAINE REVUE

Le prochain « Vivre à Plappeville » sortira en septembre 2020.

Les articles et les photos que vous souhaitez faire paraître devront parvenir en mairie ([revue@plappeville.fr](mailto:revue@plappeville.fr)) pour le **31 août au plus tard**.

### Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères (bac noir) et la collecte sélective (bac jaune) ont lieu le mardi matin, **y compris les jours fériés**.

Merci de sortir les bacs la veille après 19h ou le matin même avant 6h, et de les rentrer le plus rapidement possible.

### Déchetterie

#### Rue de la Houblonnière - Metz Nord

Horaires d'ouverture :

lundi et jeudi de 14h à 18h30

mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 18h30

dimanche de 9h30 à 12h30

permanence Emmaüs les 2<sup>èmes</sup> samedis du mois de 9h30 à 16h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

### Recensement militaire

Tous les Français sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et les 3 mois suivants.

Aussi, les jeunes (garçons et filles) nés entre avril et juin 2004 sont priés de se présenter en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille de leurs parents. Les jeunes, nés en juillet, août et septembre 2004, devront se présenter en mairie après leur date anniversaire.

### En Bref

#### Conteneurs

*Des conteneurs à verre et à papier sont à votre disposition à la salle polyvalente, au stade et à proximité du réservoir au Haut de Woicon.*

*Des « Cubi vêtements » sont également installés place Thiam et à proximité du réservoir au Haut de Woicon.*

#### Ramassage des objets encombrants

*Il vous faut prendre rendez-vous via le site internet [www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr) en cliquant sur « enlever mes encombrants » sur la page d'accueil. Vous n'avez pas internet : vous pouvez appeler la mairie qui se chargera de la procédure.*

# Agenda

## Septembre 2020

- 9 *Salle polyvalente*  
**Inscription aux activités**  
 Association Plappeville Loisirs
- 20 *Salon d'honneur*  
**Apéro littéraire « Marcel Pagnol »**  
 Municipalité
- 20 *Monument aux Morts*  
**Journée du souvenir**  
 Souvenir Français
- 15 *Mairie*  
**Conseil municipal**
- 27 *Lavoirs*  
**Randonnée des lavoirs**  
 ASPTT, Metz Métropole, Association Plappeville Loisirs
- 27 *Départ de la mairie*  
**Les artistes dans la rue**  
 Municipalité

# MARCHÉ

10 COMMERÇANTS PRÉSENTS

A PLAPPEVILLE



HORAIRES ETENDUS DE 15h à 19h

# TOUS LES MARDIS

Parking salle polyvalente

Que peut-on trouver au marché de Plappeville :

Plats cuisinés, saucissons, saumon fumé, miel, bières, fromages, charcuterie, crème, beurre, thés, infusions, nougats, confitures, poulets rôtis, olives, huile, fruits, légumes, poulets, œufs, viande, cidre, crêpes, galettes...

Mairie de Plappeville – accueil@plappeville.fr – plappeville.fr – 03 87 30 40 75

## Octobre 2020

- 3-4 *Salle polyvalente*  
**Théâtre « Toc toc »**  
 Association Plappeville Loisirs
- 8-9-10-11 *Eglises*  
**Festival « Musiques sur les Côtes »**  
 Municipalités Lessy, Lorry, Plappeville, Scy-Chazelles
- 13 *Mairie*  
**Conseil municipal**

**Dans le contexte actuel, les dates sont susceptibles d'être reportées ou annulées, et les lieux modifiés.**

# TOC TOC

de Laurent Baffie



Mise en scène Gaëlle HARTMANN  
 Samedi 3 octobre 2020 à 20h30  
 Dimanche 4 octobre 2020 à 17h00  
 Salle Polyvalente  
 Entrée libre  
 (Déconseillé au moins de 10ans)

**LES TÊTES A PLAPP'**

 Association  
**Plappeville Loisirs**  
 Une association dynamique au sein de son village